



Conduite sans bsr sans carte grise sans plaque sans assurances

Par **gogo12345678910**, le **16/05/2018 à 19:59**

Bonjour,rnrnJ'ai 14 ans, j'ai conduit sans BSR, sans plaque, sans carte grise et sans assurance, et commis un delit de fuite, je me suis arrêté et ils m'ont attrapé. Je risque quoi vu que le scooter est assuré au nom de mon père ? Que risque-t'il et moi aussi ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **16/05/2018 à 20:39**

bonjourrnrn votre père est un inconscientrnrn- de ne pas assurer le véhiculern- de ne pas l'immatriculerrnrn- de vous laisser conduire sans le BSR.

Par **Visiteur**, le **16/05/2018 à 21:12**

Bsr,rnL'assurance de votre père ne fonctionnerait jamais si vous aviez eu un accident. Elle aurait refusé la prise en charge.

Par **Tisuisse**, le **17/05/2018 à 15:03**

Bonjour,rnrnSur le plan du droit routier, vous risquez un certain nombre de sanctions et il serait bon, si votre affaire va trop loin, de prendre attache d'un avocat, c'est votre père qui

devra le contacter pour ça.